

Commune de
MONTAGNE



BULLETIN MUNICIPAL

Edition n° 37



Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission communication, culture et tourisme - Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Contact élu de permanence pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : 07.85.75.57.34

Conseil municipal du 30 novembre 2021

Absents excusés : GERBER Annie, MOULINIER Nathalie, QUINT Mickaël.

Absente : BOSCH Sandrine.

Suite à la démission de Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE pour des raisons d'organisation professionnelle. Madame le Maire accueille Catherine THIOU au sein du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATIONS



Suppression du 4ème poste d'adjoint : Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n° 2020-12 du 26 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2020 portant délégation de fonction aux élus ;

Vu la lettre de démission de Madame Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE enregistrée en mairie le 25 octobre 2021 ;

Vu l'acceptation de la démission de Madame Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE par Madame la Préfète le 10 novembre 2021 ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie GOMBEAU occupera de fait le rang de 3ème adjoint ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil Municipal ;

Après l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De supprimer le 4ème poste d'adjoint au Maire.

- D'actualiser le tableau du Conseil Municipal comme annexé à la présente délibération.



Modification de la composition des commissions communales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-22,

Le Conseil Municipal a procédé, lors de la séance sus-indiquée,

A l'unanimité des membres présents et représentés, à la modification de la composition des commissions communales suivantes :

Enfance, jeunesse et vie scolaire : BURGAUD Monique, BOUDOT Didier, CRÉPINEAU Laurent, FEUGNET Lydie, GOMBEAU Jean-Marie, LAMOUREUX Marie-Françoise, MOULINIER Nathalie et PAILLÉ Cécile.

Voirie et matériel communal : BOUDOT Didier, GOMBEAU Jean-Marie, RAMBEAUD Jacques, SABY Jean-Christophe, DARNAJOU Patrick et QUINT Michaël.

Sports et équipements sportifs : GOMBEAU Jean-Marie, BOULOUNAUD Damien, BURGAUD Monique, CHAMBON Thomas et CRÉPINEAU Laurent.

Bâtiments et sécurité des bâtiments : GOMBEAU Jean-Marie, BOUDOT Didier, BOULOUNAUD Damien, BURGAUD Monique, CHAMBON Thomas, DARNAJOU Patrick, RAMBEAUD Jacques et SABY Jean-Christophe.

Communication, culture et tourisme : HENRY Catherine, BURGAUD Monique, BOULOUNAUD Damien, DARNAJOU Patrick, LAMOUREUX Marie-Françoise, RAMBEAUD Jacques, QUINT Michaël, CHAMBON Thomas, CRÉPINEAU Lauren, DELBECK Pascal, FEUGNET Lydie, GERBER Annie, MOULINIER Nathalie et THIOU Catherine

Solidarité et gestion de crises : BURGAUD Monique, BOULOUNAUD Damien, DELBECK Pascal, GOMBEAU Jean-Marie, LAMOUREUX Marie-Françoise et Jacques RAMBEAUD.

Environnement et développement durable : GOMBEAU Jean-Marie, BOUDOT Didier, CRÉPINEAU Laurent, DARNAJOU Patrick, DELBECK Pascal, BOUDOT Didier, GERBER Annie PAILLÉ Cécile, SABY Jean-Christophe et QUINT Michaël.



CNP Assurances : Contrat d'assurance - Incapacité de travail : Madame le

Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.



Subvention voyage pédagogique à Nantes, du 23 au 25 mai 2022, par les élèves du collège de Lussac

Vu la demande formulée par Madame Lydie FEUGNET, Référente culturelle du collège de Lussac, en date du 1^{er} octobre 2021, d'attribution d'une aide pour un voyage pédagogique à Nantes du 23 au 25 mai 2022 par les élèves du collège,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité de ses membres présents et représentés, avec 17 voix POUR et 1 abstention (Lydie FEUGNET de par son engagement sur ce projet de voyage)

DECIDE d'allouer une subvention de soixante-dix euros (70,00 €) par enfant, soit deux cent quatre-vingts (280,00 €) au total, somme qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2021. Les enfants concernés étant : LEYSALLE Estéban, LOMENIE Lily, MIELVAQUE Kylian et STIEVENART Lisa Lou.



Interdiction des plastiques à usage unique

Considérant la directive européenne qui reconnaît que la crise de la pollution plastique justifie l'adoption de mesures fortes visant à réduire à la source notre consommation de plastique et impliquant l'interdiction à 2021 de 8 produits plastiques à usage unique : gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, bâtonnets de cotons tiges, emballages de fast-food, pailles, touillettes en plastique, mélangeurs de cocktails, assiettes et couverts ;

Considérant que l'État français a intégré la traduction de ces mesures européennes au niveau national : Loi de Transition écologique pour la croissance verte (interdiction des pailles, touillettes, assiettes plastiques en 2020) et Loi EGAlim (interdiction des piques à steak, couvercles à verres jetables, pots de glace, saladiers et boîtes en 2020, interdiction d'utiliser des contenants en plastique dans les cantines au 1er janvier 2025) ;

Considérant que ces mesures ont une traduction réglementaire dans l'article L541-10-5 du code de l'environnement qui pose qu'au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verres jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ;

Au plus tard le 1er janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants, le présent alinéa est applicable au plus tard le 1er janvier 2028 ;

Au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire ;

Considérant le danger que représente le plastique pour la santé des êtres humains et pour la faune et la flore, notamment pour la biodiversité marine touchée par les rejets de plastique en mer qui sont la cause d'une mortalité importante de la faune en raison des cas d'emprisonnement par le plastique ou d'ingestion ;

Considérant de manière plus globale la gestion des déchets et en lien avec l'enjeu plastique, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant le travail des scientifiques qui a démontré que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIXe siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant que la taille du "7^e continent" formé par des déchets plastiques dans le Pacifique Nord découvert en 1997 dépasse désormais la taille de la France ;

Considérant que plus récemment de nombreuses villes ont fait le choix de mener des actions pour bannir le plastique sur leur territoire : San Francisco, Parme, Roubaix, Paris, Grenoble etc. ;

Considérant la stratégie politique du SMICVAL, IMPACT, pour un basculement du territoire dans une démarche ZERO WASTE, votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale le 30 avril 2019 ;

Considérant qu'incarnant « l'agir local » de la transition écologique, les communes sont des acteurs clés pour réduire à la source les emballages et des leviers majeurs à la réduction de la pollution plastique. Informer, sensibiliser, mobiliser les entreprises, les administrations, les associations, les citoyens sont fondamentaux pour accompagner cette transition et impulser des changements de comportements ;

La commune de **Montagne** s'engage à respecter la réglementation à venir soit :

- Interdire l'utilisation du plastique à usage unique dans toutes ses activités (gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, emballages de fast-food, pailles, piques à steak, touillettes en plastique, mélangeurs de cocktails, assiettes et couverts) ;

- De renforcer la vigilance auprès des acteurs du territoire sur le respect des obligations qui pèsent sur eux concernant le plastique (assiettes, gobelets, pailles, pots de glaces etc.). Il s'agira également d'inciter les acteurs qui occupent l'espace public (marchés, terrasse, manifestations etc.) à interdire l'utilisation de pailles, gobelets, touillettes, emballages de fast-food, mélangeurs de cocktails, piques à steak, pots de glace, saladiers et boîtes en plastique à usage unique.

Considérant que la réglementation actuelle n'est pas assez contraignante pour répondre aux enjeux cités ci-dessus ;

La commune de **Montagne** s'engage à :

- Élargir l'interdiction de la mise à disposition de bouteilles d'eau plastiques dans les cantines scolaires au 01/01/2022 à toutes les activités et événements communaux : réunions internes, conseils municipaux, manifestations, équipements sportifs/culturels etc.
- D'une manière générale, les contenants jetables à usage unique n'étant pas une solution pérenne, même biosourcés ou biodégradables, l'usage unique sera interdit. Le réutilisable sera alors privilégié à chaque occasion.
- De mettre en conformité les cantines scolaires (stopper l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique) plus rapidement que la programmation fixée par la loi, soit au 1^{er} janvier 2022, même dans les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La réflexion et la révision du PLUi sont lancées. Cela permettra d'urbaniser certaines zones actuellement inconstructibles et de construire des maisons.

Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront se faire par voie électronique par le service en ligne : **e-permis.fr**.

Maison de santé pluridisciplinaire

La consultation du maître d'œuvre est en cours. La date limite de réception des candidatures est fixée au 06 décembre 2021 à 12h00.

L'Etablissement Public Foncier est actuellement en négociation avec la pharmacienne Mme Corinne VERDUGER pour la vente d'une partie du terrain en vue de la construction d'une pharmacie.

La maison de santé comportera plusieurs professionnels de santé : médecins, infirmiers, kinésithérapeute, dentiste et ostéopathe.

Marie-Françoise LAMOUREUX signale que les deux médecins de Montagne trouvent la sortie sur la rue dangereuse. **Madame le Maire** indique que ce point sera étudié par le maître d'œuvre retenu pour cette opération.

Subventions communales : **Madame le Maire** a reçu les remerciements de deux associations pour l'attribution d'une subvention qui leur a été versée : Le Souvenir Français et l'UNC.

Vœux 2022 : A ce jour, ils sont toujours prévus conjointement avec la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilien sous réserve du contexte sanitaire.

Remerciement condoléances : Les familles CHATONNET, NICOLETTI et GADENNE ont remercié Madame le Maire pour ses condoléances.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats.



Enfance, jeunesse et vie scolaire : Monique BURGAUD et Lydie FEUGNET

Les enfants de l'école ont participé à un concours avant les vacances de la Toussaint organisé par le prestataire de restauration scolaire « L'Aquitaine de Restauration » et les agents de l'école, ils ont gagné le premier prix : un hôtel à insectes que Madame le Maire a remis aux enfants à la rentrée. Il a été installé par un agent communal sur un arbre au niveau du jardin près de la cantine.

Le 30 novembre dernier a eu lieu un conseil des délégués à l'école. Plusieurs idées vont pouvoir être mises en place dont :

- ♦ La peinture de piquets de bois pour décorer « les pots à crayons » installés devant l'entrée de la maternelle.
- ♦ La rotation par moitié des secteurs de la cour des élémentaires pour que chaque enfant puisse bénéficier des installations (table de ping-pong, marelle, etc...) pendant les temps de récréation.
- ♦ Installer des boules à graisse pour les oiseaux dans les arbres de la cour de récréation des élémentaires
- ♦ Refaire une journée déguisée au moment du carnaval

Une boîte aux lettres du père Noël a été installée devant la mairie et a accueilli 77 lettres qui ont été transmises à Libourne.

Conseil des Jeunes : Il a eu lieu le 27 novembre dernier avec comme action principale la préparation de la visite du Sénat à Paris, le 1^{er} mars 2022 à l'invitation de la Sénatrice Mme Nathalie DELATTRE.

La visite de la Tour Eiffel est programmée pour l'après-midi. Lors du marché de Noël, les jeunes tiendront un stand pour financer cette visite.

L'argent obtenu lors de la tenue d'un stand à l'occasion du tour de France, a permis d'acheter des livres qui seront installés dans les boîtes à lire de la commune.



Solidarité et gestion de crises : Monique BURGAUD indique ne pas avoir été sollicitée et rappelle que le territoire du Grand Saint-Émilionnais dispose d'un Bus France Services qui accompagne les administrés dans toutes leurs démarches administratives (Impôts, CAF, MSA et Pôle Emploi,...). Un numéro est d'ores et déjà ouvert pour les personnes ayant besoin d'informations sur le véhicule et/ou sur l'Action Sociale de la Communauté de Communes : **06 73 83 12 56**.



Voirie et matériel communal : Didier BOUDOT

Programme voirie 2022 : Les routes susceptibles de bénéficier de travaux de réfection, en attente des devis, sont : Routes de Labatut, de Saint-Christophe, des Vallons, de Guillou, de la Croix de Naud, Impasses de Gardat, de Mouchet, Chemins du Sacristain et de Laumure.

Réfection du réseau d'eau potable à Guitard : Les travaux sont terminés ainsi que la traversée de route avec un aquadrain route des Vallées au niveau de chez M. Rodolphe GUIMBERTEAU.

Les abords de la SUEZ sont en cours d'aménagement, le goudronnage a été réalisé.

Carrefour de Goujon : Le département réalise l'aménagement de deux « tourne-à-gauche » ainsi que l'installation de 2 abris bus. La vitesse sera limitée à 50 km/heure. Une jardinière a été installée sur le domaine public devant la propriété de M. SOUILLARD pour éviter l'accumulation de poubelles.

La pose de panneaux pour limiter le passage des véhicules d'un certain tonnage a été réalisée rue d'Arriailh et route des Chats.



Sports et vie associative : Jean-Marie GOMBEAU

En sommeil du fait de la pandémie, les associations reprennent leurs activités en respectant le protocole sanitaire.

Le président du club de pétanque M. DUBOIS a été reçu à la mairie. Il demande la privatisation du terrain de pétanque aménagé derrière la résidence des Moulins faute de quoi, le club partira de Montagne.

L'Assemblée Générale du football club du Grand Saint-Émilionnais a rassemblé 17 personnes sur 350 licenciés. Le problème des buts mobiles a de nouveau été évoqué ainsi que la possibilité d'avoir un terrain synthétique dont le coût se situe entre 600.000 et 1.000.000 €. Il est à noter que sur les 22 communes de la CDC, seules 4 possèdent un stade. Le coût moyen annuel de l'entretien du stade de Montagne, toutes dépenses confondues (arrosage, tonte, agents, etc....) est de 50.000 €.

Cécile PAILLE pose la question sur la possibilité d'un robot tondeuse. **Madame le Maire** répond que cette option est à l'étude.

La disparition du stade de Saint-Christophe est programmée ainsi que celle de Saint-Emilion mais pour l'instant rien n'est officiel.



Bâtiments et sécurité des bâtiments : Jean-Marie GOMBEAU

Église de Parsac : la fin des travaux est programmée fin janvier 2022.

Antenne ORANGE 5 G : L'architecte des Bâtiments de France a autorisé son installation définitive au niveau du stade. Cela rapportera 1.500 € par an à la mairie.



Communication, culture et tourisme : Catherine HENRY et Monique BURGAUD

Cette nouvelle commission nouvellement formée réunit la commission information, communication et festivités avec la commission culture et tourisme.

Tourisme : L'office du tourisme du Grand Saint-Émilionnais est en cours de réorganisation après le départ de son Président M. Guy PETRUS-LIGNAC et du Directeur M. Bertrand MILLOT.

Hôtel aux Ducs de Siègne : Les travaux de la deuxième partie de l'hôtel vont démarrer en début d'année 2022 et le SPA pourrait ouvrir dès l'été 2022. Un rendez-vous est prévu le 2 décembre prochain avec l'entreprise de couverture DUCOU pour la remise en état des toitures.

Madame Le Maire va demander à Mme Isabelle GEDAY et aux architectes de venir présenter le projet au Conseil Municipal de fin Janvier 2022.



Environnement et développement durable : Jean-Marie GOMBEAU signale que les tontes des particuliers ne sont plus admises au SMICVAL à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il faut également s'attendre à l'arrêt du ramassage des ordures ménagères en porte à porte. 17 points de collecte seraient prévus sur la commune.

Une réunion des 45 délégués du SMICVAL est programmée, le 15 décembre prochain .

Prochainement, une réunion est prévue avec la CDC du grand Saint-Emilionnais pour décider ou pas, de l'achat de broyeurs dans les communes.

Questions et informations diverses.

Pascal DELBECK rapporte les remerciements de Madame Karine VALLÉE (Provisoire du LEGTA Libourne-Montagne) pour l'aménagement du carrefour de Goujon.

Bar éphémère : une réunion des huit (8) associations ayant participé à sa tenue a eu lieu le 24 novembre dernier.

Il a été souligné la problématique du stockage et du transport du matériel jusqu'à la place des marronniers. Une discussion a porté sur la possibilité d'installer un chalet en bois ou un petit conteneur pendant les quatre (4) mois d'été.

Plusieurs problèmes sont soulevés et discutés :

Où le positionner sur la place et où l'entreposer les huit (8) autres mois de l'année ?

Obtention d'une autorisation pour ce type de matériel ?

Qui l'achète sachant que le bar est formé par un groupe d'associations sans statuts réels ? Qui l'assure ?

Thomas CHAMBON pense que son association « Les Voisins » pourrait être le porteur du projet et en serait responsable. Elle mettrait ce chalet/conteneur à la disposition des autres associations moyennant une location correspondant à un pourcentage sur les recettes.

Madame le Maire indique qu'il faut étudier cette proposition pour voir sa faisabilité.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JANVIER 2022 à 18H30

VIE QUOTIDIENNE



Urbanisme



La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais s'est engagée dans la **révision du document d'urbanisme qu'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** par la délibération 30/2021 du 1er juillet 2021 (*document consultable à la mairie et sur le site internet*).

Objectifs de cette révision :

- ⇒ Mieux répartir la "constructibilité" sur le territoire sans en changer l'enveloppe globale
- ⇒ Repenser ou modifier les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP)
- ⇒ Réfléchir à de possibles changements de destination à usage d'habitation
- ⇒ Remettre l'habitant au cœur du territoire dans le cadre d'une politique d'habitat réfléchi
- ⇒ Prendre en compte une pratique "environnementale" en lien avec une réflexion sur l'apaisement des conflits d'usage.
- ⇒ Repenser l'offre de santé et mieux la répartir sur le territoire.

La mairie, qui centralisera toutes les demandes des Montagnaises et Montagnais, vous invite à les lui faire parvenir dès aujourd'hui :

- soit par courrier à l'adresse du 29 grand rue
- soit par courriel à l'adresse contact@mairie-montagne.com



Stop aux dépôts sauvages ! Notre commune n'est pas une poubelle

Encombrants abandonnés aux abords des forêts, verres brisés, déchets verts, ordures diverses... Si l'on n'en prend pas soin, notre commune se dégrade. La propreté des espaces implique nécessairement une responsabilité partagée. Une campagne de communication vient d'être réalisée afin de sensibiliser l'opinion.

Ces actes sont des marques d'incivisme qui traduisent un irrespect de leurs auteurs envers les habitants et la nature. Ils sont répréhensibles et verbalisables.

Pour rappel, la totalité de nos déchets a une filière de collecte : collecte des ordures ménagères en porte à porte, compostage individuel des déchets verts dans notre jardin, apport dans les déchèteries.

Les encombrants, c'est à la déchèterie !!!



Planning Itinérance JANVIER 2022

	Lundi 3 janvier	Mardi 4 janvier	Mercredi 5 janvier	Jeu 6 janvier	Vendredi 7 janvier
De 9h00 à 12h00	SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE Place de la Mairie, D123	SAINT EMILION Parking de la Mairie	TAVAC Parking de la Halle	LUSSAC Place de la Mairie	NEAC Parking de la Mairie 6, avenue de la Mairie
De 13h30 à 16h30					
	Lundi 10 janvier	Mardi 11 janvier	Mercredi 12 janvier	Jeu 13 janvier	Vendredi 14 janvier
De 9h00 à 12h00	LES ARTIGUES DE LUSSAC Place de l'église	MONTAGNE Parking de la salle Ausone Sen'actions - Collectif 3/3	SAINT SULPICE DE FALEVRENS Parking du foyer	MONTAGNE Parking de la salle Ausone Rue des écoles	SAINT PEY D'ARMENS Parking de la Mairie
De 13h30 à 16h30		SAINT HIPPOLYTE Parking de la Mairie 7 Grand Sable			VIGNONNET Parking de la salle polyvalente
	Lundi 17 janvier	Mardi 18 janvier	Mercredi 19 janvier	Jeu 20 janvier	Vendredi 21 janvier
De 9h00 à 12h00	BELVES DE CASTILLON Place de l'église	SAINT ETIENNE DE LISSE Parking salle polyvalente	FRANCS Parking de l'école	SAINTE TERRE Place de l'église	SAINT CIBARD Place de la Mairie, D21
De 13h30 à 16h30					PETIT PALAIS ET CORNEMEPS Parking de la Mairie
	Lundi 24 janvier	Mardi 25 janvier	Mercredi 26 janvier	Jeu 27 janvier	Vendredi 28 janvier
De 9h00 à 12h00	SAINT GENES DE CASTILLON Cours de la salle polyvalente	GARDEGAN ET TOURTRAC Parking de la Mairie	PUISSEGUIN Place de l'église	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES Place Charles de Gaulle	SAINT LAURENT DES COMBES Devant la salle Goudichaud
De 13h30 à 16h30					
	Lundi 31 janvier	Mardi 1 ^{er} février	Mercredi 2 février	Jeu 3 février	Vendredi 4 février
De 9h00 à 12h00	SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE Place de la Mairie, D123	SAINT EMILION Parking Guadet	TAVAC Parking de la Halle	LUSSAC Place de la Mairie	NEAC Parking de la Mairie 6, avenue de la Mairie
De 13h30 à 16h30					

Sur rendez-vous : 14h/17h
Présence du Conclateur de Justice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS
2 LIEU-DIT DARTHUS - 33 330 VIGNONNET
05 57 55 21 60 - 06 73 83 12 56



Mon calendrier de collecte : MONTAGNE



Dec. 2021	Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Jul. 2022	Aou. 2022	sep. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022
Mer. 01 Jeu. 02 Ven. 03 Sam. 04 Dim. 05 Lun. 06 Mar. 07 Mer. 08 Jeu. 09 Ven. 10 Sam. 11 Dim. 12 Lun. 13 Mar. 14 Mer. 15 Jeu. 16 Ven. 17 Sam. 18 Dim. 19 Lun. 20 Mar. 21 Mer. 22 Jeu. 23 Ven. 24 Sam. 25 (Février) Dim. 26 Lun. 27 Mar. 28 Mer. 29 Jeu. 30 Ven. 31	Sam. 01 (Février) Dim. 02 Lun. 03 Mar. 04 Mer. 05 Lun. 06 Jeu. 07 Ven. 08 Sam. 09 Dim. 10 Lun. 11 Mar. 12 Mer. 13 Lun. 14 Ven. 15 Sam. 16 Dim. 17 Lun. 18 Mar. 19 Mer. 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lun. 24 Mar. 25 Mer. 26 Lun. 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30 Lun. 31	Mar. 01 Mer. 02 Jeu. 03 Ven. 04 Sam. 05 Dim. 06 Lun. 07 Mar. 08 Mer. 09 Jeu. 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lun. 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeu. 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lun. 21 Mar. 22 Mer. 23 Jeu. 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lun. 28	Mar. 01 Mer. 02 Jeu. 03 Ven. 04 Sam. 05 Dim. 06 Lun. 07 Mar. 08 Mer. 09 Jeu. 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lun. 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeu. 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lun. 21 Mar. 22 Mer. 23 Jeu. 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lun. 28	Ven. 01 Sam. 02 Dim. 03 Lun. 04 Mar. 05 Mer. 06 Jeu. 07 Ven. 08 Sam. 09 Dim. 10 Lun. 11 Mar. 12 Mer. 13 Jeu. 14 Ven. 15 Sam. 16 Dim. 17 Lun. 18 Mar. 19 Mer. 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lun. 24 Mar. 25 Mer. 26 Lun. 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30 Lun. 31	Mer. 01 Jeu. 02 Ven. 03 Sam. 04 Dim. 05 Lun. 06 Mar. 07 Mer. 08 Jeu. 09 Ven. 10 Sam. 11 Dim. 12 Lun. 13 Mar. 14 Mer. 15 Jeu. 16 Ven. 17 Sam. 18 Dim. 19 Lun. 20 Mar. 21 Mer. 22 Jeu. 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lun. 27 Mar. 28 Mer. 29 Jeu. 30 Dim. 31	Mer. 01 Jeu. 02 Ven. 03 Sam. 04 Dim. 05 Lun. 06 Mar. 07 Mer. 08 Jeu. 09 Ven. 10 Sam. 11 Dim. 12 Lun. 13 Mar. 14 Mer. 15 Jeu. 16 Ven. 17 Sam. 18 Dim. 19 Lun. 20 Mar. 21 Mer. 22 Jeu. 23 Ven. 24 Sam. 25 Dim. 26 Lun. 27 Mar. 28 Mer. 29 Jeu. 30 Dim. 31	Ven. 01 Sam. 02 Dim. 03 Lun. 04 Mar. 05 Mer. 06 Jeu. 07 Ven. 08 Sam. 09 Dim. 10 Lun. 11 Mar. 12 Mer. 13 Jeu. 14 Ven. 15 Sam. 16 Dim. 17 Lun. 18 Mar. 19 Mer. 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lun. 24 Mar. 25 Mer. 26 Lun. 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30	Lun. 01 Mar. 02 Mer. 03 Jeu. 04 Ven. 05 Sam. 06 Dim. 07 Lun. 08 Mar. 09 Mer. 10 Jeu. 11 Ven. 12 Sam. 13 Dim. 14 Lun. 15 Mar. 16 Mer. 17 Jeu. 18 Ven. 19 Sam. 20 Dim. 21 Lun. 22 Mar. 23 Mer. 24 Jeu. 25 Ven. 26 Sam. 27 Dim. 28 Lun. 29 Mar. 30 Mer. 31	Jeu. 01 Ven. 02 Sam. 03 Dim. 04 Lun. 05 Mar. 06 Mer. 07 Jeu. 08 Ven. 09 Sam. 10 Dim. 11 Lun. 12 Mar. 13 Mer. 14 Jeu. 15 Ven. 16 Sam. 17 Dim. 18 Lun. 19 Mar. 20 Mer. 21 Jeu. 22 Ven. 23 Sam. 24 Dim. 25 Lun. 26 Mar. 27 Mer. 28 Jeu. 29 Ven. 30	Sam. 01 Dim. 02 Lun. 03 Mar. 04 Mer. 05 Jeu. 06 Ven. 07 Sam. 08 Dim. 09 Lun. 10 Mar. 11 Mer. 12 Jeu. 13 Ven. 14 Sam. 15 Dim. 16 Lun. 17 Mar. 18 Mer. 19 Jeu. 20 Ven. 21 Sam. 22 Dim. 23 Lun. 24 Mar. 25 Mer. 26 Jeu. 27 Ven. 28 Sam. 29 Dim. 30 Lun. 31	Mar. 01 (Février) Mer. 02 Jeu. 03 Ven. 04 Sam. 05 Dim. 06 Lun. 07 Mar. 08 Mer. 09 Jeu. 10 Ven. 11 Sam. 12 Dim. 13 Lun. 14 Mar. 15 Mer. 16 Jeu. 17 Ven. 18 Sam. 19 Dim. 20 Lun. 21 Mar. 22 Mer. 23 Jeu. 24 Ven. 25 Sam. 26 Dim. 27 Lun. 28 Mar. 29 Mer. 30

Les non-recyclables,
Ordures ménagères

Les recyclables,
Papier & Emballages


Les restes alimentaires,
Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée


Infos Pratiques et Contact


Accueil
du lundi au vendredi

9h - 12h30 et 14h - 17h

 05 57 84 74 00

 contact@smicval.fr

 www.smicval.fr

 8 route de la Pinière
33910 St Denis de Pile



Compostage individuel

Tout les marc de café, cartons soussés, coquilles d'œufs, fleurs fanées, éplures de légumes et de légumes, peaux essuies-serviettes.



ou

Collecte des restes alimentaires

Tout les restes de viande (sauf os, viande, os, sang), peaux, fruits secs, coquilles d'œufs.



Collecte des papiers et emballages recyclables

Tous les papiers
magazines, journaux,
brochures, revues, etc.



en vrac
sans sac

Bouteilles et Flacons plastiques
Si que le bouchon est bon!



Cartons et Briques alimentaires



Emballages métalliques
Conserves, Aérosols, Canettes.



Apport volontaire du verre

Enlevez les bouchons et les couvercles



Apport volontaire des vêtements et textiles

Vêtements, linge de maison, chaussures liées par paire, propres et secs dans un sac fermé (30L). Même usés, ils seront valorisés (reportés ou recyclés). Trouvez une borne sur : smicval.fr/borne-globale/



Ne déposer pas
de chaussures,
ni liquides.

Collecte déchets non recyclables

Films plastique, pots de yaourt,
barquettes plastique, polystyrène,
couches, ampoules à incandescence



Pôle Recyclage

Apport volontaire en Pôle Recyclage (déchèterie)

Métaux - Gravats - Bois - Métaux - Plâtre - Cartons - Neutres - Électroniques - Déchets dangereux

Ouvert du lundi au samedi

► SANS rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et jeudis
de 9h à 12h et de 14h à 16h en été et de 13h à 17h en hiver

► AVEC rendez-vous, les vendredis et samedis
en 3 min chrono sur www.smicval.fr ou au 05 57 84 74 00

N'oubliez pas de
présenter votre carte
elle est obligatoire



NUMEROS UTILES

Horaires : **Mairie/agence postale communale : fermeture le mercredi**

Mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi = 8h30 – 12h15 et 13h45 – 17h30 (17h le vendredi)

Agence Postale Communale : lundi, mardi, jeudi et vendredi = 9h – 12h et 14h – 17h (16h30 le vendredi)

Tél : 05 57 55 21 00 / Numéro d'astreinte en cas d'urgence : 07 85 75 57 34

E-mail : contact@mairie-montagne.com / site : www.mairie-montagne33.fr

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

3114

LE NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

- Une écoute -

En tout temps, lorsque vous joignez le 3114, vous obtenez la réponse d'un professionnel formé et capable :

- D'écouter les besoins pour offrir les services les plus adaptés,
- De soutenir et d'accompagner de façon adéquate,
- D'explorer les options qui correspondent le mieux aux besoins,
- D'orienter en fonction de la situation, ainsi que de son urgence,
- D'informer.

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

■ A.D.E.C.L.I.M. - C.S.U 05 57 51 66 90 (en cas d'urgence)

Médecins de garde : 2 place de l'Épinette (face à l'église) tous les jours de 20h00 à minuit, le samedi de 14h00 à minuit et le dimanche de 10h à minuit.

■ Centre antipoison
05 56 96 40 80

■ Urgences mains
05 56 79 56 79

■ Hôpital de Libourne
05 57 55 34 34

■ Centre des impôts

0811 70 66 00

■ Chambre de commerce

05 57 25 40 00

■ Mission locale du Libournaise

05 57 51 71 27

15

SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redigé vers un organisme de permanence de soins

■ Accueil des sans-abris
115

■ Femmes battues
39 19 ou 05 56 40 93 66

■ Drogue info services
0 800 23 13 13

■ Sida info services
0 800 840 800

■ Don du sang
0 800 02 07 93

■ EDF dépannage

0 810 33 30 33

■ SUEZ

09 77 40 84 08

■ Association intercommunale d'actions sociales D'aide à domicile du lussacais

05 56 13 14 16

■ Association Intercantonale de Prévention et de Solidarité

05 57 40 26 22

■ Conciliateur de Justice : M. Georges BRIFFAUT

georges.briffaut@conciliateurdejustice.fr ou 06.81.03.31.92

17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

■ CPAM Gironde

0 820 904 140

■ Conseil départemental

05 56 99 33 33

■ Sous-Préfecture

05 56 90 60 60

■ Info droits

05 56 45 25 21

■ MDP Handicapés

05 56 99 69 00

■ Frelons :

M. Claude GOMBAUD 06 09 79 01 90

M. Olivier CHAMBRET 06 84 19 45 98

M. Yoan MONTILLAUD 06 13 29 84 54

■ Apiculteurs :

M. Noël BOUDOT 06 82 45 24 98

M. Jean-Marie DELPY 05 57 49 36 75

Mme Solange FAUREAU 05 57 74 56 01

18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de panique ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Bibliothèques inter-communales (www.bibliotheques.grand-st-emilionnais.org) :

Bibliothèque des Artigues-de-Lussac

Mardi : 16h15 – 17h30
Mercredi : 10h30 – 12h00
Samedi : 10h15 – 12h00

Bibliothèque de Lussac

Mardi 13h30 -18h00
Mercredi 16h00 – 18h30
Jeudi et Vendredi 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30

Bibliothèque de Puisseguin

Les 1er et 3e mardis du mois : 15h30-18h
Mercredi : 14h30-18h30



RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE LOGEMENT

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

DU GRAND SAINT-ÉMILIONNAIS

2018-2023

PERMANENCES 2022

Le 1^{er} jeudi du mois en Mairie de Lussac
Le 3^{ème} jeudi du mois en Mairie de Sainte-Terre

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale nécessaires pour lutter contre la Covid-19, les permanences reprennent sur rendez-vous (05 56 33 88 94)

Permanences de 9h à 12h

Lussac :

- Jeudi 6 janvier
- Jeudi 3 février
- Jeudi 3 mars
- Jeudi 7 avril
- Jeudi 5 mai
- Jeudi 2 juin
- Jeudi 7 juillet

Sainte-Terre :

- Jeudi 20 janvier
- Jeudi 24 février
- Jeudi 17 mars
- Jeudi 21 avril
- Jeudi 19 mai
- Jeudi 16 juin

Contactez-nous
pour plus d'informations :

05.56.33.88.94



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
13100016


Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais

Cultiver l'exception !
05.57.55.21.60



Madame Le Maire et son Conseil
vous invitent

le samedi 8 janvier 2022

à partir de 18 heures

à la soirée de présentation des vœux à la salle Ausone

Nous sommes heureux à cette occasion d'accueillir
les nouveaux habitants et d'exposer les œuvres (peintures, photos, sculptures,...)
des artistes montagnais

Chères Montagnaises et chers Montagnais,

Pour la seconde année consécutive, nous sommes dans l'obligation
d'annuler la cérémonie des vœux, qui devait se dérouler
le samedi 8 janvier 2022.

Nous en sommes profondément désolés.

Madame Le Maire et le Conseil Municipal.

Retrouvez les alertes-infos de votre commune !
Pour cela, téléchargez sur votre smartphone
l'application IntraMuros en scannant le QR code
proposé ci-dessous...



IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de
votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

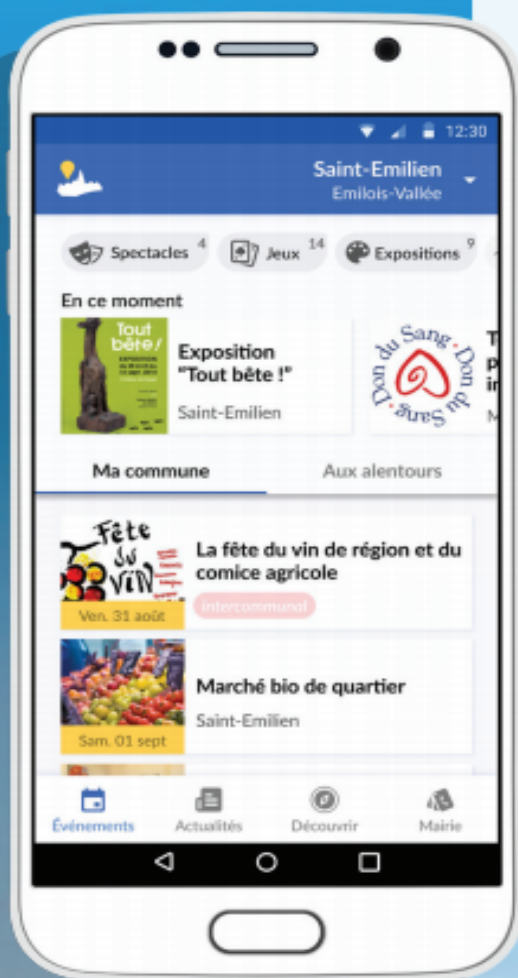
Tapez IntraMuros dans la barre de
recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

*Sélectionnez ensuite votre commune et
navigatez dans les différents onglets.*

*Découvrez les événements, les actualités,
les lieux à visiter et les services mairie de
votre commune et des alentours. Recevez
les infos importantes par notification.*



Téléchargement gratuit

